



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 4 mars 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 34

**OBJET**

**Affaire n° 2025-035**

**RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE  
DE LE PORT  
ADHÉSION À L'ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE  
FRANCE (ABF)**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 19 février  
2025.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie le  
5 mars 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi  
4 mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme  
Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine  
Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup>  
adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine  
Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck  
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max  
Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M.  
Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M.  
Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, Mme  
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme  
Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et  
Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint  
par Mme Brigitte Cadet, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup>  
adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain  
Maillot par Mme Catherine Gossard, Mme Sophie  
Tsiavia par M. Alain Iafar, Mme Garcia Latra Abélard  
par Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla  
par M. Jean-Claude Adois, Mme Paméla Trécasse par  
Mme Honorine Lavielle.

**Départ(s) en cours de séance** : M. Olivier Hoarau,  
Maire à 18h08 (affaire n° 2025-042).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M.  
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia  
Fimar.

LE MAIRE

**Olivier HOARAU**

.....  
.....

Affaire n° 2025-035

**RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LE PORT  
ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2015-048 du 5 mai 2015 relatif au Pacte Culture entre la Ville de Le Port et la DAC Réunion ;

**Vu** la délibération n° 2023-165 du 5 avril 2022 relatif au Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social, au règlement intérieur réactualisé du Réseau de Lecture Publique de Le Port ;

**Vu** la délibération n° 2024-043 du 2 avril 2024 approuvant le nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL) 2024 – 2026 entre l'État et la Commune de Le Port relatif au développement de la lecture publique ;

**Vu** la délibération n° 2024-110 du 3 septembre 2024 relatif au Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social de la Bibliothèque de la Rivière-des-Galets ;

**Vu** la délibération n° 2024-111 du 3 septembre 2024 relatif au plan de financement du projet de réhabilitation et de modernisation de la Bibliothèque de la Rivière-des-Galets ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** les missions de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), qui œuvre pour le développement des bibliothèques et la défense des intérêts des bibliothécaires ;

**Considérant** l'importance du Réseau de Lecture Publique de Le Port dans la promotion de la culture, de la lecture et de l'accès à l'information pour tous ;

**Considérant** que cette adhésion contribue à l'amélioration des services offerts par notre réseau de lecture publique notamment en termes de formation, de ressources et de soutien ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – sportive – Petite enfance » réunie le 18 février 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 12/03/2025

ID : 974-219740073-20250304-DL\_2025\_035-DE



**Article 1 :** d'approuver l'adhésion de la ville de Le Port à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour un montant de 260 € au titre de l'année 2025 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

A blue ink signature of Olivier Hoarau is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DU PORT' and 'LE MAIRE'. Below the signature and stamp, the name 'Olivier HOARAU' is printed in a bold, black, sans-serif font.

**Olivier HOARAU**

## RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LE PORT

### ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'adhésion de la ville de Le Port à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF).

Dans le cadre du déploiement de son projet de lecture publique, il apparaît opportun que la Ville adhère à l'ABF, organisation reconnue d'utilité publique depuis 1969, rassemblant plus de 2 000 professionnels des bibliothèques, médiathèques, librairies, maisons d'édition et collectivités territoriales. L'ABF est l'association de tous les bibliothécaires professionnels et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société.

L'ABF se distingue par son rôle de défense et de promotion de la mission essentielle des bibliothèques dans la société. Ses 20 groupes régionaux mènent des actions de proximité adaptées aux réalités locales, tandis qu'un conseil national définit la politique de l'association.

L'ABF entretient également des liens étroits et structurés avec des organismes internationaux comme l'IFLA (Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques), l'EBLIDA (Bureau Européen des Associations de Bibliothèques), et la LIBER (Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche).

L'adhésion de la ville de Le Port à l'ABF, permettra à son réseau de lecture publique de bénéficier :

- De lieux d'échanges et de pratiques permanents, de journées d'études, en collaboration avec la DAC Réunion, sur des thèmes actuels tels que le numérique et la place des médiathèques dans les dynamiques territoriales ;
- D'un réseau dynamique d'échanges et de partage de pratiques entre professionnels du livre et de la lecture publique ;
- D'une formation d'auxiliaires de bibliothèque, sanctionnée par un titre national d'auxiliaire de bibliothèque. Ce titre est également accessible par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience. Des programmes de formation sur mesure peuvent être organisés pour répondre aux besoins spécifiques des médiathèques ;
- Des services proposés en direction de tous les publics, et la mise en œuvre des projets culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux de nos équipements de lecture publique ;
- De l'accès à de nombreuses ressources documentaires : une revue bimestrielle sur la vie des bibliothèques, des guides pratiques et des manuels pédagogiques, ainsi qu'un portail professionnel avec des dossiers thématiques, les activités des groupes régionaux et l'accès à un forum professionnel.

Le coût de l'adhésion est fonction du nombre d'agents, soit **260 €** par année civile pour la Ville de Le Port.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'adhésion de la ville de Le Port à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour un montant de 260 € au titre de l'année 2025 ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)  
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2025_035
Objet :	RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LE PORT ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	974-219740073-20250304-DL_2025_035-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à stephane.rochecouste@ville-port.re

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 974-219740073-20250304-DL_2025_035-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL 2025-035.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20250304-DL_2025_035-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	805.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 10. Réseau Lecture Publique - adhésion ABF.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20250304-DL_2025_035-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	202.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2025 à 07h12min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2025 à 07h12min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2025 à 07h12min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2025 à 07h12min40s	Reçu par le MI le 2025-03-12

